

Faits & Gestes

Débats & Recherches en Communauté française Wallonie-Bruxelles



REVUE TRIMESTRIELLE
 Publication du Secrétariat Général
 du Ministère de la Communauté française
 Service de la Recherche
 44 bd Léopold II - 1080 Bruxelles
 Tél vert 0800/20 000
 Site internet : www.cfwb.be

15

Mariage choisi, mariage subi : quels enjeux pour les jeunes ?

Ce 15^e numéro de notre revue repose sur une étude scientifique **exploratoire** sur le mariage forcé, commandée par la Direction de l'Égalité des chances de la Communauté française à l'UCL¹. Cette commande faisait suite au signalement de cas d'abandon de leur cursus scolaire par des jeunes filles mariées semble-t-il contre leur gré.

L'étude apporte des éléments d'information et des données sur un phénomène particulièrement délicat et difficile à cerner puisqu'il relève d'approches interculturelles appartenant à la sphère privée.

Aussi, les chercheurs ont-ils opté pour une enquête en deux temps : une partie quantitative et une partie qualitative comprenant des entretiens en groupe et individuels et des témoignages écrits. Ces approches ont permis d'étudier au travers des valeurs et aspirations envers le mariage et la vie de couple des jeunes leur connaissance de la notion de mariages forcés, leurs opinions à ce propos et quelles sont les conséquences selon eux qui en découlent pour ceux qui les subissent. Cette première recherche apporte donc des éléments pour analyser les facteurs qui interviennent dans cette problématique et ouvre des perspectives quant aux actions qui pourraient être proposées pour prévenir la survenance du phénomène et venir en aide aux jeunes tant mineurs que majeurs qui en sont victimes.

La recherche a été menée de décembre 2003 à juin 2004 auprès d'un échantillon de 1200 élèves du secondaire supérieur. Voir méthodologie complète page 8.²

Actuellement, dans nos sociétés où le dialogue interculturel prend une place de plus en plus grande, la notion de mariage est plurielle. De l'union libre aux mariages arrangés ou imposés par les familles, la palette des conceptions et des vécus est large et, souvent, ne recouvre pas la même réalité selon les individus, les traditions familiales, l'origine socioculturelle et les convictions philosophico-religieuses.

La recherche présentée ici étudie la façon dont les jeunes perçoivent ces différentes réalités d'une même notion et leur connaissance de situations où des jeunes filles ou garçons sont obligés de se marier contre leur gré. Pour comprendre ce qui est à l'origine de ces différences de perceptions et de points de vue, une attention particulière a été apportée au genre, au type d'établissement ainsi qu'au cours philosophico-religieux choisi³.

Par ailleurs, nous rapportons des éléments des entretiens en groupe ou en individuel ainsi que des témoignages écrits recueillis par les chercheurs pour illustrer et compléter cette étude quantitative. Ces témoignages viennent éclairer les chiffres en leur donnant du relief et en permettant de mieux cerner la problématique étudiée⁴.

Le mariage a-t-il encore vraiment la cote ?

Les idées traditionnelles sur le mariage (l'amour unique, la fidélité, etc.) semblent être plébiscitées par les jeunes. Et les résultats de notre enquête, présentés au graphique 1, le confirment puisqu'ils font apparaître que 83% des jeunes aspirent au mariage comme mode de vie en couple.

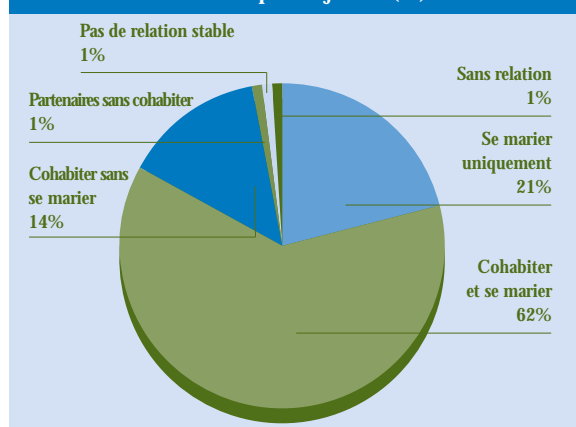
Quel mode de vie en couple ?

97% des jeunes interrogés espèrent vivre un jour en couple. Parmi eux, 62% imaginent qu'ils se marieront après une période de cohabitation, 21% sont opposés à la cohabitation et veulent se marier directement, et 13,5% disent qu'ils cohabiteront sans se marier.

Les raisons qui poussent les jeunes à se marier aujourd'hui sont prioritairement : *"s'engager avec l'être aimé et avoir des enfants"*. D'autre part, seule une petite minorité opte pour la cohabitation sans mariage ou préfère le célibat. Les raisons évoquées pour justifier ces choix sont partagées entre le fait que le mariage ne représente pas quelque chose d'important, qu'il est considéré aussi comme un simple *« bout de papier »* et que le nombre de divorces ne cesse d'augmenter.

Il apparaît donc évident que l'institution du mariage garde la faveur des jeunes, et qu'ils préfèrent les amours stables, durables et uniques aux relations épisodiques et à la vie solitaire.

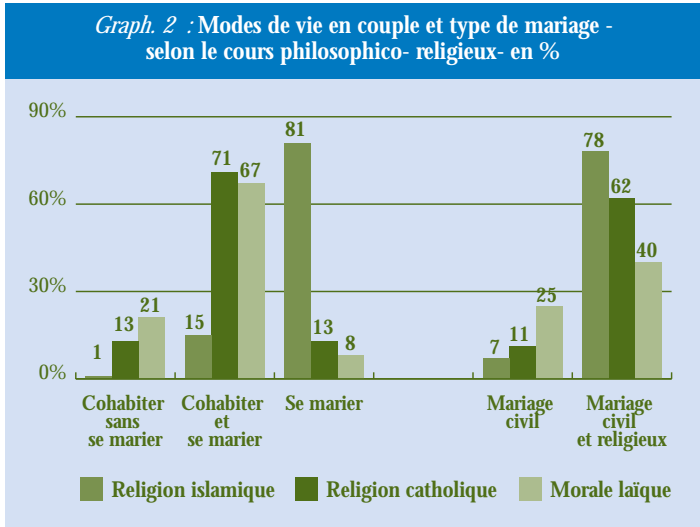
Graph. 1 : Modes de vie en couple
souhaités par les jeunes (%)



Comment se marier ?

Globalement, 57% optent pour un mariage civil et religieux, 15% pour un mariage civil uniquement et une poignée de 3% choisirait le mariage religieux uniquement, s'il était permis.

Des différences émergent en fonction du cours philosophico-religieux suivi. (Voir Graph. 2). Par ailleurs, « *Se marier civilement et religieusement* » est un souhait davantage formulé par les jeunes filles (66% contre 48%) tout comme le fait de « *ne pas cohabiter avant le mariage* » (23% contre 18%). Les garçons, par contre, sont plus nombreux à souhaiter respectivement : « *un mariage civil uniquement* » (18% contre 13%) ; « *ne pas se marier du tout* » (12% contre 7%) ; « *cohabiter sans se marier* » (16% contre 12%).



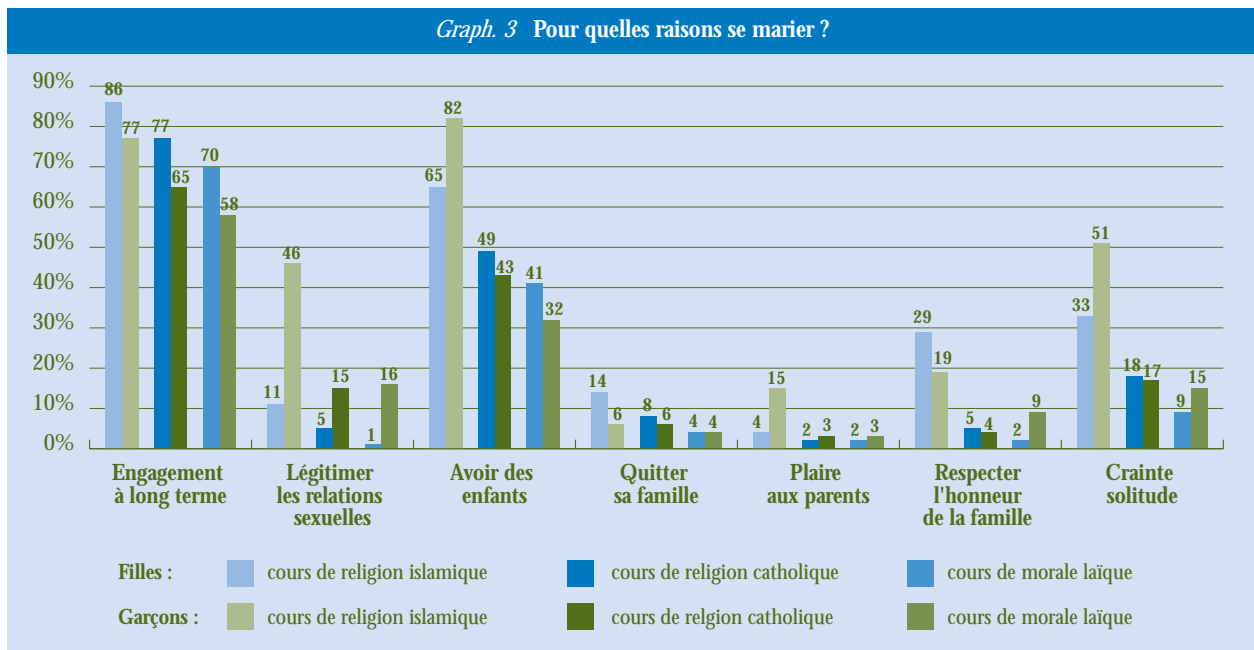
Paroles de jeunes

Les entretiens et les témoignages montrent que POUR CEUX QUI CHOISISSENT LA COHABITATION, celle-ci est imaginée comme un mode de vie en soi ou alors comme une période pour apprendre à se connaître et pour décider des projets de vie commune car « *même si c'est bien, ce n'est pas parce qu'on se marie qu'on est plus heureux* ». Le mariage apparaît alors comme une possibilité, non comme une nécessité. Il peut aussi se faire avec les copains, « *histoire de faire la fête* ». Même si, pour certains, il vaut mieux être mariés pour avoir un enfant.

MARIAGE ET RIEN D'AUTRE, c'est ce qui ressort particulièrement des entretiens avec des jeunes d'origine immigrée et en particulier des jeunes filles, qui ont tendance à être choquées par le nombre de jeunes qui privilégient la cohabitation, même avant le mariage. Pour elles, « *ce n'est pas respectable comme attitude* » et il en va de la réputation et de l'honneur des parents. Les jeunes filles estiment d'ailleurs que le mariage est une fin en soi et que pour éviter les divorces et les mésententes, il faut faire le choix d'un « *partenaire qui partage les mêmes valeurs* », les mêmes croyances religieuses ainsi que la même culture et la même éducation.

Pourquoi se marier ?

Il apparaît que les jeunes mentionnent comme priorité de vie : la qualité de leur santé ainsi que le fait de se marier et de fonder une famille. Le fait d'avoir un salaire intéressant et d'avoir des amis vient ensuite dans l'ordre de leur priorité. Ainsi 81% des élèves interrogés espèrent fonder une famille et 43% d'entre eux estiment que le nombre idéal d'enfants est deux, tandis que plus ou moins 30% se prononcent en faveur d'une famille nombreuse.



SELON LE SEXE. Au regard du genre, les motifs mentionnés semblent relativement similaires. Toutefois, le souhait de *légitimer les relations sexuelles* est une motivation davantage citée par les garçons. Par contre, l'envie de *s'engager à long terme envers la personne aimée* est une raison plus fréquemment avancée par les jeunes filles.

SELON LE COURS PHILOSOPHICO-RELIGIEUX SUIVI, des différences de choix plus importantes apparaissent. Les élèves assistant à un cours de **religion catholique** ou de **morale** ont des raisons relativement avoisinantes (les motifs suivants étant toutefois un peu plus cités par les premiers : *l'expérience de la vie à deux ; légaliser l'arrivée des enfants ; la crainte de finir seul-e*). Par contre, les motivations des jeunes fréquentant un cours de **religion islamique** résident, nettement davantage que les autres, dans la *crainte de la solitude* (48% contre 23% des élèves assistant à un cours de religion catholique et 18% de ceux suivant un cours de morale), la préoccupation de *légaliser les relations sexuelles* (33% contre 13% et 14%), la *naissance des enfants* (81% contre 61% et 56%), des *questions d'honneur* (26% contre 6% et 9%) et le souci de *plaire à leurs parents* (11% contre 3% et 4%).

Les ingrédients d'un bon mariage

Des résultats globaux de cette enquête, il semble que pour les jeunes ce qui conditionne la réussite d'un mariage est avant tout lié à **des relations de couple satisfaisantes** (amour, fidélité, communication) plutôt qu'à une endogamie d'ordre culturelle ou religieuse.

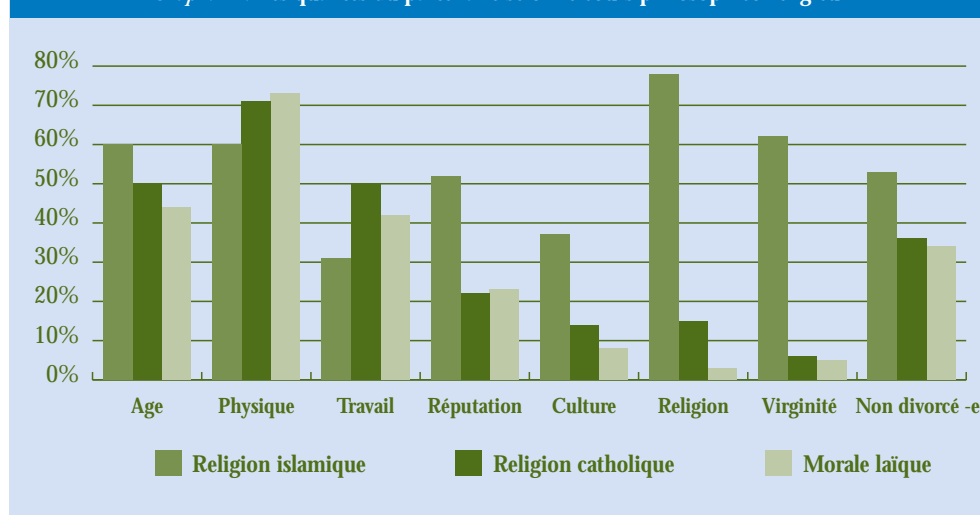
LES QUALITÉS RELATIONNELLES, CULTURELLES ET RELIGIEUSES. Les **jeunes filles** mettent davantage aux premiers rangs la communication (92% contre 81% des garçons), le respect (90% >> 76%) et la fidélité (92% >> 87%). Par contre, les répondants **masculins** étaient un peu plus nombreux à penser qu'une bonne entente sexuelle est quelque chose d'important (61% >> 49%), tout comme l'équilibre des tâches ménagères (19% >> 14%).

Tableau 1 : Qualités du partenaire selon le sexe

	Filles	Garçons
Le physique	58%	83%
L'âge	45%	55%
La réputation	23%	30%
La virginité	7%	22%
L'existence d'un travail	61%	29%
L'absence d'enfant	46%	37%
Sans mariage antérieur	41%	33%

Les jeunes qui fréquentent des établissements à **discrimination positive** ont davantage tendance à citer le critère de l'**endogamie de nature religieuse** (20% contre 11% des autres jeunes). D'autre part, les jeunes suivant le cours de **religion islamique** placent également l'accent sur ce facteur d'endogamie religieuse (70% contre 8% de ceux suivant un cours de religion catholique et 4% de ceux suivant le cours de morale laïque) ainsi que sur l'**endogamie culturelle** (25% contre respectivement 7% et 4%).

Graph. 4 : Les qualités du partenaire selon le cours philosophico-religieux



Les garçons accordent plus d'importance aux qualités suivantes : le physique (83% contre 58%), la virginité (22% >> 7%), la réputation (30% >> 23%). Les **répondantes** attachent plus d'intérêt aux attributs suivants : l'existence d'un travail (61% >> 29%), l'absence d'enfants (46% >> 37%) ou d'un mariage antérieur (41% >> 33%).

LES QUALITÉS DU PARTENAIRE. Les garçons accordent plus d'importance aux qualités suivantes : le physique (83% contre 58%), la virginité (22% >> 7%), la réputation (30% >> 23%). Les **répondantes** attachent plus d'intérêt aux attributs suivants : l'existence d'un travail (61% >> 29%), l'absence d'enfants (46% >> 37%) ou d'un mariage antérieur (41% >> 33%).

Les jeunes des établissements à **discrimination positive** ont tendance à privilégier la virginité ou l'absence d'un mariage antérieur, alors que dans les autres établissements, les jeunes privilégieraient plutôt la présence d'une activité professionnelle. Les jeunes fréquentant un cours de **religion islamique** placent, nettement plus que les autres, l'accent sur la religion, la virginité, la réputation, la culture, l'absence d'un divorce ; alors que ceux suivant un cours de religion catholique mettent légèrement plus en avant l'âge, la culture, l'existence d'un travail et la religion.

Ce que les jeunes en disent

Lors des entretiens, lorsqu'il est demandé ce qui pourrait favoriser la durée de la relation, certaines jeunes filles d'origine immigrée préfèrent mettre en avant leur vie d'épouse et ce au détriment de leur vie sociale. Ainsi l'une d'entre elles déclare « *c'est tout à fait normal car elle n'a plus le temps de sortir avec ses amies. (...) elle doit s'occuper de son foyer. Et puis, maintenant, elle est mariée, c'est une autre femme (...)* ». Les autres mettent au centre de leur relation les qualités de dialogue, de fidélité, le respect de la vie sociale du partenaire : « *pas question qu'on m'interdise de voir mes amis* ».

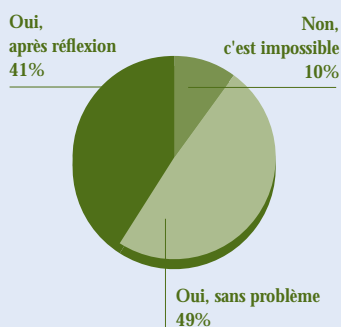
Se marier avec une personne d'une autre culture ou d'une autre religion ?

LE MARIAGE INTER-CULTUREL. Pour 90% des jeunes interrogés, un mariage inter-culturel est envisageable, cependant, 40% d'entre eux estiment qu'il est important d'y réfléchir avant car cela peut poser des problèmes. Et ce sont davantage les jeunes filles que les garçons, qui estiment la réflexion nécessaire.

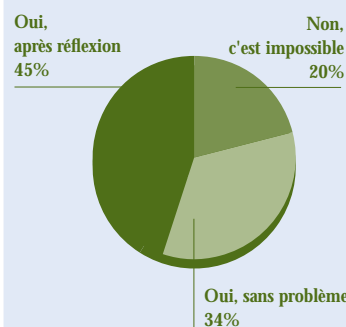
LE MARIAGE INTER-RELIGIEUX. Quant au mariage inter-religieux, ils ne sont plus que 79% à pouvoir l'envisager et davantage de jeunes, 45%, déclarent qu'ils y réfléchiront avant ; 21% estiment impossible d'envisager de se marier avec une personne d'une autre religion.

Selon le genre, ce sont à nouveau les filles qui sont un peu plus nombreuses à préférer y réfléchir avant (48%). Selon le **cours philosophico-religieux suivi**, le mariage inter-religieux ne constituerait aucun problème pour 55% des élèves fréquentant un cours de morale laïque. Par contre, ceux suivant un cours de religion catholique sont majoritaires à préciser qu'ils préféreraient y songer auparavant (51%). Enfin, parmi les élèves assistant à un cours de religion islamique, la plupart estime impossible de se marier avec une personne d'une autre religion qu'eux (59%).

Graph. 5 : Mariages inter-culturels



Graph. 6 : Mariages inter-religieux



Où s'arrête la liberté des jeunes dans leurs choix de vie ?

Si au regard des lois occidentales, le consentement est une condition à la validité d'un mariage, cette liberté de deux personnes qui veulent s'unir par le lien du mariage est loin d'être généralement acceptée. Parfois subsiste encore un pouvoir de décision des parents quant au choix du futur époux ou de la future épouse de leur enfant comme le montre ce qui suit.

Point de vue juridique

En Belgique, d'un point de vue juridique, la validité d'un mariage requiert le respect d'un certain nombre de conditions de fond et de forme. Parmi les conditions de fond, le consentement est une condition ainsi qu'il est précisé dans l'article 146 du Code civil : « *Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement* ». En outre, divers instruments internationaux consacrent le droit d'un individu à choisir librement son/sa partenaire : en particulier, dans l'article 16 second alinéa, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, il est souligné : « *Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux* ».

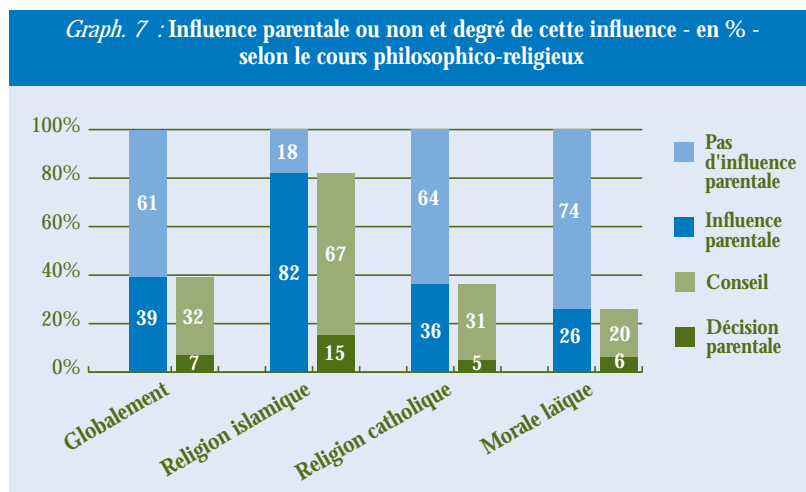
Les parents ont-ils leur mot à dire ?

À la question de savoir si leurs parents ont un avis à donner sur le choix de leur partenaire, 61% des élèves en moyenne souhaitent choisir **seuls** leur futur(e) époux (se) ou partenaire c'est-à-dire sans subordonner cette décision à l'influence de leurs parents : 58% des jeunes filles l'affirment contre 63,5% des jeunes hommes. Par contre, les parents ont leur mot à dire chez 82% des élèves suivant le cours de religion islamique, contre 36% de ceux suivant un cours de religion catholique et contre 26% de ceux suivant un cours de morale non confessionnelle.

CHOIX SOUS INFLUENCE. En ce qui concerne les 39% pointant une influence parentale sur le choix de leur futur partenaire ou conjoint, cette influence serait circonscrite à un « *avis ou un conseil* » dans 82% des cas. Toutefois, 18% d'entre eux déclarent que leurs parents décideront prioritairement, même si pour certains, ils souhaitent garder leur « *mot* » à dire. On peut

donc estimer que par rapport à l'ensemble de l'échantillon de l'enquête, **environ 7% des élèves (soit environ 84 personnes) ont signalé que l'influence de leurs parents ira au-delà d'un simple conseil ou d'un avis.**

Enfin, au regard du **cours suivi**, des petites nuances se dégagent : 6% des élèves suivant le cours de morale laïque, 15% de ceux suivant un cours de religion islamique et 5% de ceux assistant à un cours de religion catholique déclarent qu'ils subiront une influence sensible de leurs parents.



La parole des jeunes

Il se dégage des témoignages que le degré d'influence des parents peut s'expliquer essentiellement par les caractéristiques socioculturelles et par le respect porté aux aînés, aux traditions culturelles, traditions plus ou moins fortement ancrées dans les mœurs selon les familles. Les jeunes filles plutôt d'origine musulmane, mais pas uniquement, reconnaissent qu'elles sont, la plupart du temps, surveillées par leurs frères ou leurs connaissances car elles doivent conserver une certaine distance par rapport aux garçons pour préserver leur virginité et ainsi l'honneur de leur famille.

Ces jeunes filles expriment un véritable tiraillement : autant elles désirent dans l'absolu se marier -le mariage reste un modèle idéal- et ne conçoivent pas de subir un mariage forcé, autant elles souhaitent avoir le consentement de leurs parents voire leur appui lors de la prise de décision du mariage. Dans le même temps, elles sont prêtes à envisager de se plier aux choix parentaux, mais tout en espérant que leur avis soit écouté. Bref, en cas de contrainte absolue, elles disent qu'elles ne se laisseraient pas faire... mais comment faire entendre leur choix ?

Les mariages forcés

Il est évident que des mariages que nous appelons « **arrangés ou forcés** » surviennent encore aujourd'hui à l'étranger mais aussi dans les populations allochtones d'Europe occidentale. Ces mariages offrent des facettes variées qui vont du **mariage de raison avec « accord »** des futurs époux au **mariage forcé** avec violence. C'est d'autant plus interpellant qu'à la question qui portait sur la connaissance de cas de mariages forcés dans leur entourage, **23% des jeunes** ont affirmé être confrontés de près (dans leur famille) ou de loin (chez des connaissances) au phénomène et l'un des témoignages précise : « *Ce type de situation arrive souvent dans mon environnement amical, j'ai beaucoup d'amies qui doivent se marier dans leur pays et qui ne sont pas majeures. La plupart ne connaissent pas leur futur époux* ».

Définitions

LE MARIAGE ARRANGÉ. Les familles des deux futurs époux jouent un rôle central dans l'arrangement du mariage, mais le choix de se marier ou non appartient aux deux futurs époux et peut être exercé à n'importe quel moment.

LE MARIAGE FORCÉ : Les parents ou les tuteurs imposent à leurs enfants une union qu'ils ont négociée sans leur avis. L'un ou les deux futurs époux n'a ou n'ont pas le choix de se soustraire au mariage. En cas de refus, des moyens coercitifs sont utilisés par la famille pour forcer leur « consentement » : chantage affectif, contraintes physiques, violence, enlèvement, enfermement, confiscation des papiers d'identité, etc.

Perception des jeunes face aux mariages forcés

Globalement, 92% des répondants pensent que la pratique des mariages forcés persiste actuellement dans notre pays avec 18% qui pensent que cela arrive « souvent » et 74% « parfois ».

PRÉCISIONS. Les **jeunes filles** semblent être légèrement plus nombreuses à estimer que cette pratique survient « souvent » dans notre pays (21% d'entre elles contre 14% des garçons). Les **garçons**, par contre, sont deux fois plus nombreux à préciser qu'une telle pratique *n'existe pas* en Belgique. Le pourcentage des jeunes affirmant la persistance de la pratique augmente avec l'âge (13% jusqu'à 16 ans, 18% entre 17-18 ans et 28% au delà de 19 ans). La prévalence de la réponse « souvent » semble apparaître davantage à Bruxelles, et dans les filières technique ou professionnelle. Il semble exister une corrélation entre le **niveau de diplôme** des parents et la manière de répondre à cette question. Ainsi, moins ce niveau est élevé, plus les jeunes affirment que les mariages forcés surviennent « souvent » (contre « parfois » chez les autres).

Il est étonnant de constater que les jeunes assistant à un cours de religion islamique sont à la fois les plus nombreux à affirmer que les mariages forcés ne surviennent « *jamais* » (17%) et d'autre part qu'ils surviennent « *souvent* » (25%).

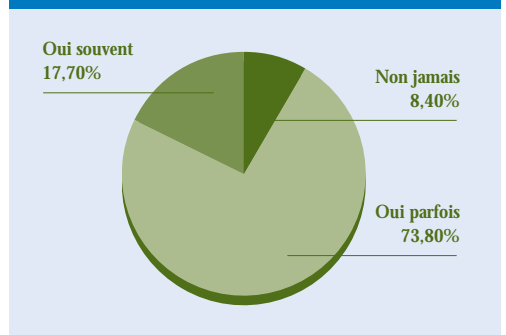
POURQUOI DES PERSONNES SERAIENT-ELLES FORCÉES DE SE MARIER CONTRE LEUR GRÉ ? Les jeunes pensent que les raisons pour lesquelles deux personnes seraient obligées de se marier contre leur gré sont d'abord des motifs liés à la régularisation de papiers de séjour (21%), ensuite, l'obligation parentale (20%) ou encore, la nécessité de légaliser l'arrivée d'un enfant en cas de grossesse (20%). La contrainte des parents est un motif légèrement privilégié par les jeunes filles alors que les jeunes hommes évoquent davantage la raison de l'argent.

Connaissance de cas de mariages forcés

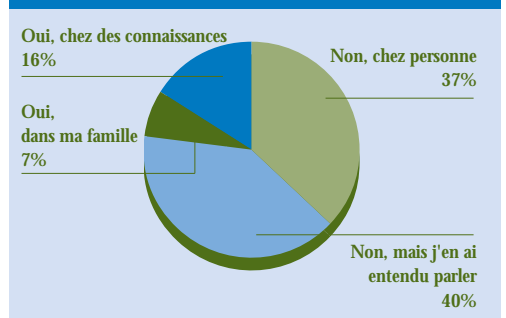
Par rapport à la **connaissance de cas** de mariages forcés, si 37% des jeunes ont répondu ne connaître personne ayant été forcé de se marier, 40% reconnaissent en avoir entendu parler, 23% signalent avoir connu des cas de mariages forcés soit chez des connaissances (16%) soit dans leur entourage familial (7%).

LES PRÉVALENCES. Ce sont les **jeunes filles** qui semblent connaître davantage de cas de mariages forcés parmi leurs connaissances et cette connaissance augmente de pair avec l'**âge** des élèves. De même, les élèves des **filières technique et professionnelle** sont plus nombreux à signaler avoir connu des cas de mariages forcés essentiellement parmi leurs connaissances. Les élèves des **établissements à discrimination positive** signalent davantage connaître des cas de mariages forcés parmi leurs connaissances. Les élèves **bruxellois** évoquent, deux fois plus qu'ailleurs, avoir eu connaissance de pratiques de mariages forcés survenus dans l'entourage familial et les élèves **liégeois** sont, légèrement plus nombreux que les autres, à signaler en connaître parmi leurs connaissances. Les jeunes des cours de **religion islamique** sont un peu plus nombreux à déclarer avoir connu des faits de mariages forcés (37% contre 23% des personnes suivant un cours de morale laïque et contre 19% des personnes suivant un cours de religion catholique). Le **profil socio-économique des parents** montre que la connaissance de cas de mariages forcés survenus chez des connaissances est davantage signalée par les élèves dont le père est **ouvrier** de profession. Les jeunes dont les parents ont une **formation inférieure au stade de l'enseignement secondaire** signalent par contre connaître plus de cas familiaux que les autres.

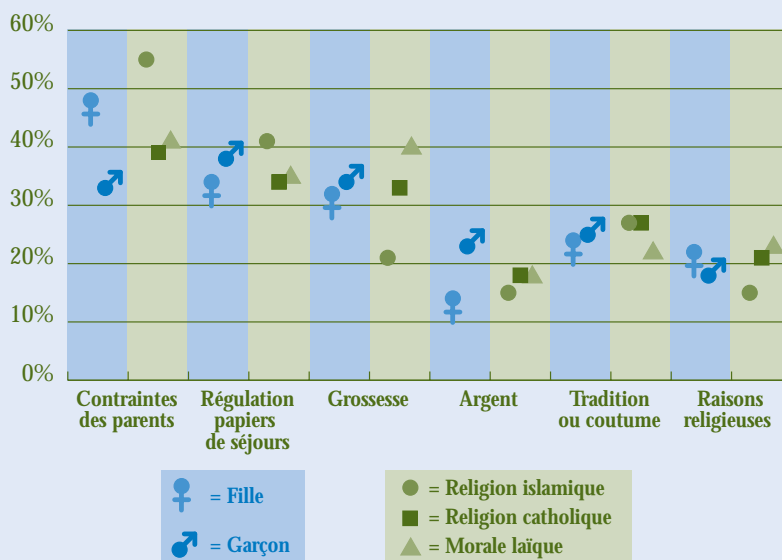
Graph. 8 : Les mariages forcés existent-ils encore ?



Graph. 9 : Connaissance de faits de mariages forcés



Graph. 10 : Motifs des mariages forcés - selon le sexe et selon le cours philosophico-religieux - en %



LES MOTIFS DE CES MARIAGES FORCÉS ? Globalement, les trois premiers motifs des mariages forcés pour ceux qui en ont connaissance sont les mêmes que pour ceux qui estiment que ces mariages existent encore, mais l'ordre d'importance diffère : ils citent comme premier motif « *la contrainte des parents* » (à 22%), ensuite « *l'obtention de papiers de séjour* » (19%) et puis, « *légaliser l'arrivée d'un enfant* » (18%). Comme le montre le Graph. 10 ci-contre, les cas de mariages forcés par **la contrainte parentale** sont davantage cités par les jeunes filles, les élèves issus d'établissements à discrimination positive et ceux suivant un **cours** de religion islamique. Les **jeunes filles** citent également les raisons religieuses. Les **garçons** avancent plus que les filles des raisons liées à l'argent et, comme premier motif, la légalisation des papiers de séjour. Par contre, on peut noter que pour les jeunes des cours de **morale laïque**, la grossesse et l'adoption d'un enfant sont les premiers motifs de contrainte.

Parole de jeunes à propos des mariages forcés

Les témoins nous révèlent des cas individuels dont ils ont connaissance (entourage amical ou familial) ; ce qui permet de mieux cerner comment cela se passe, dans quels genres de familles, ce que ressentent et vivent les personnes qui y sont confrontées, les origines socio-culturelles, géographiques ou religieuses des personnes.

PRESSIONS FAMILIALES. Les jeunes qui témoignent des cas de mariages forcés dont ils ont la connaissance relèvent le poids de la pression qu'ont vécu les jeunes. Il s'agit là d'un acharnement perpétuel de la part de la famille que ce soit de la part du père, de la mère ou même des frères et parfois des sœurs. Cette contrainte peut être liée à la force des traditions mais aussi pour des questions d'argent : « *Ses parents manquaient d'argent et ils en avaient besoin, ils ont donc choisi de faire marier leurs filles pour avoir leur dot. De plus, les études leur coûtaient trop cher* ».

Les témoignages rapportent des cas de jeunes filles de 14 ans, de 16 ans, de 17 ans. Elles sont généralement musulmanes provenant d'Afrique noire, du Maghreb, de Grèce, de Turquie, ..., mais aussi de religion catholique : « *La jeune fille avait 14 ans, elle est Kurde de religion islamique (...), elle était encore à l'école. Dans la tradition, la fille n'a pas le droit de parler, elle doit juste accepter. Cette fille a arrêté l'école, elle ne voyait plus ses ami(e)s car on le lui a interdit, (...) elle était tout le temps surveillée et à la fin on a appris qu'elle devait rester chez elle* ».

Souvent, les personnes sont désespérées par ce qui leur arrive, tiraillées entre la volonté de ne pas vouloir déplaire à leurs parents et leur propre envie, elles acceptent ou tentent de se rebeller, de fuir, ne savent pas à qui s'adresser et sont prêtes à des actes extrêmes mais une fois la décision prise, elle est irrévocable : « *Mon amie a refusé de se marier mais lorsqu'elle s'est aperçue que cela n'y changerait rien, elle a voulu se suicider... Elle n'a pas essayé de prévenir d'autres personnes pour l'aider, elle ne savait pas auprès de qui s'adresser...* ».

Bien souvent, le mariage se fait à l'étranger, la personne n'ayant pas le temps de réagir ni de porter plainte. De plus, certains mariages se font durant les vacances ce qui ne permet à personne d'intervenir (ex : les professeurs interpellés ne peuvent rien faire durant cette période). Enfin, le mariage fait à l'étranger est reconnu et ne peut être annulé une fois en Belgique.

Et après ?

Malgré la contrainte, ces mariages ne sont pas systématiquement mal vécus. « *Moi j'ai une amie à qui on a imposé un mari, au début ils ne se connaissaient pas mais petit à petit ils ont appris et ils se sont plus. A présent, ils ont une petite fille et cela se passe bien* ». Cependant force est de constater que cela se passe généralement plutôt mal : « *Oui mais moi, je connais aussi une amie qui, elle, était partie en vacances et lorsqu'elle est revenue, elle était mariée. Quelques mois plus tard, on ne l'a plus vue aux cours. (...) Jusqu'au jour où je l'ai aperçue pendant que je faisais les courses, (...) et là elle m'a expliqué le calvaire qu'elle vivait. Elle se fait taper dessus et au début elle était séquestrée...* ».

LA RÉPUDIATION ET LE DIVORCE. Les élèves disent qu'en général ce genre de mariage ne dure pas longtemps. Il arrive que les différences d'âge, de mode de vie entre les époux influent sur la relation de couple au point que la femme soit répudiée ou qu'elle finisse par s'enfuir. Des dérives telles que des violences dans le couple peuvent survenir mais ne constituent pas toujours la cause d'un divorce : « *Les personnes sont trop différentes... Allez dire à une fille qui a fait ses études en Belgique, qui a plein d'ami(e)s, qui est habituée aux snacks, aux sorties, au cinéma, etc., d'aller du jour au lendemain s'enfermer entre quatre murs et rester à la maison pour faire à manger à son mec et de devoir demander l'autorisation pour sortir ?* » ou encore « *Les femmes sont répudiées si elles ne conviennent pas à leur mari. (...) par contre, elle ne peut pas le faire* » !

En guise de conclusion

Quoiqu'il en soit, sans prétendre à la formulation de conclusions, on peut relever certains constats à partir des résultats tant quantitatifs que qualitatifs car le mariage forcé reste bien présent dans certaines souches de la population. La perpétuation de telles pratiques serait à rechercher dans un **renforcement identitaire** chez les personnes qui souffrent d'une situation qui les place à cheval entre deux cultures.

MARIAGES FORCÉS DIFFICILEMENT QUANTIFIABLES. Pour ce qui est de la présence de cas dans les écoles, peu de données nous sont revenues. Ceci peut s'expliquer essentiellement par deux raisons : d'abord, les jeunes promis à un mariage forcé sont souvent mis au courant de la situation au dernier moment, ce qui peut expliquer l'absence de rumeurs autour de la situation de ces personnes ; ensuite, une fois marié(e), le jeune ne revient pas à l'école et les témoignages recueillis confirment qu'il existe une réelle rupture avec l'environnement social du jeune après le mariage

SURTOUT PRÉSENTS DANS LES FAMILLES DE CULTURE MUSULMANE. Cependant le stéréotype de la jeune fille maghrébine renvoyée au pays est à déconstruire : en effet, d'une part, les mariages forcés sont vécus non seulement par des personnes **d'Afrique du Nord** mais aussi **d'Afrique noire, d'Europe ou du Moyen Orient**. La quasi majorité des témoignages portent sur des jeunes filles de **confession musulmane**, mais dans une moindre mesure, on peut également pointer des personnes issues des communautés de confession catholique. On peut également relever des cas où le garçon n'est pas épargné par la pratique, même si ceux-ci demeurent minoritaires. D'autre part, certains mariages ont lieu en Belgique et pas uniquement au pays d'origine.

PERSISTANCE DU PHÉNOMÈNE

Les femmes et les jeunes ont peur de parler et craignent des représailles de la famille ou de la belle-famille, en particulier des hommes. Certains n'ont ni l'envie, ni la force de rompre avec leur famille, ni celle d'être rejetés ou considérés comme des parias. D'autres font davantage confiance à leurs parents et ont davantage foi en leurs traditions et coutumes qu'en leurs propres désirs. D'autres éléments peuvent renforcer ce comportement. Le fantasme d'épouser quelqu'un du pays d'origine; les échecs conjugaux de ceux qui ont choisi un mariage d'amour en dehors de la culture d'origine. Dans un contexte d'interdiction de la mixité, certaines redoutent de ne jamais trouver de conjoint. Enfin, pour certaines, c'est l'unique possibilité de quitter le foyer parental sans souiller l'honneur familial. Elles pensent naïvement qu'elles pourront divorcer très rapidement échappant ainsi au contrôle social et familial.

REGARDS DES JEUNES SUR CES MARIAGES

De tous les témoignages, il ressort une réelle prise de conscience de la part de la jeune génération des conséquences d'un mariage forcé, une dénonciation et un refus : « (...) *Ce mariage est injuste. (...) Les parents ne devraient pas imposer à leurs enfants de les marier de force...* » ; mais parallèlement une impossibilité d'agir à l'encontre d'une pratique encore fortement ancrée dans la tradition familiale. Ils aimeraient que la question soit débattue et que des solutions d'aide soient proposées : « *Je pense qu'il serait intéressant de faire quelque chose pour protéger les adolescents. Il faudrait alors ouvrir une institution ou un bâtiment comme une ambassade pour venir en aide aux jeunes qui sont confrontés à ce problème. Je trouve qu'il faudrait plus de publicité à ce sujet pour informer les jeunes, qu'ils sachent qu'il y a une issue pour s'en sortir avant d'en venir même au suicide !* »

A L'AVENIR

Même si le phénomène n'est pas courant, il reste interpellant et demande une attention particulière suite à la souffrance vécue par ces personnes (violence, rupture sociale et familiale, abus, interruption des études, humiliation, suicide sont des conséquences possibles). Cette difficulté de communication entre enfants et parents justifierait un approfondissement du débat afin d'ouvrir le dialogue entre les jeunes et les adultes et d'apporter des pistes de solution en terme de prévention.

- ¹ **RÉFÉRENCES.** Ada Garcia, *“Le Mariage : un choix pour la vie ? Une enquête sur les aspirations et attentes des jeunes envers le mariage”*, Juin 2004. Cette étude a été réalisée par le Département des Sciences Politiques et Sociales, Unité de Science Politique et de relations internationales de l'UCL, en collaboration avec le CEFA, asbl (Centre d'Éducation à la Famille et à l'Amour, asbl d'éducation permanente) et avec le CeFeSoc, asbl (Centre Femmes et Société, service d'éducation permanente et de recherche appliquée). Directrice de la recherche : Aga Garcia. Équipe de recherche : I. Dumont (UCL), E. Melan (CEFA), V. Monshe (CEFA).
- ² **MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE.** L'enquête a été réalisée auprès de 1.200 élèves (dont 600 jeunes étant issus d'établissements à discrimination positive) fréquentant des établissements scolaires situés dans les arrondissements administratifs de Bruxelles (10 établissements), Liège (6 établissements) et Charleroi (4 établissements) et issus des classes de l'enseignement secondaire ordinaire et de l'enseignement en alternance; appartenant aux trois filières : générale, technique, professionnelle. Le questionnaire a été élaboré dans le respect de la loi relative à la protection de la vie privée et dans le respect de la confidentialité des données. Remarquons que les élèves fréquentant des établissements de type discrimination positive proviennent majoritairement de Liège et que la filière générale est sur-représentée au détriment de la filière professionnelle.
RÉSERVES MÉTHODOLOGIQUES. Les chercheurs ont été attentifs à respecter dans l'élaboration de l'échantillonnage une distribution et donc une diversification à la fois géographique, socioéconomique, (établissement à discrimination positive ou non) et des filières. Ils signalent qu'il aurait été préférable, cependant, de sélectionner **aléatoirement** un échantillonnage représentatif de l'ensemble de la population scolaire de la Communauté française. Ils préfèrent donc rappeler que les résultats quantitatifs de cette recherche -exploratoire- doivent être envisagés avec prudence.
- ³ Plus de la moitié des répondants assistent à un cours de religion catholique, 30% environ suivent un cours de morale laïque et 14% des élèves fréquentent un cours de religion islamique. Moins de 5% des répondants ont déclaré suivre des cours de religion protestante ou orthodoxe ou n'ont pas donné de réponses à cette question et aucun d'entre eux n'a précisé suivre un cours de religion juive. Dans l'optique de ne pas biaiser les résultats, ils furent par défaut exclus des analyses ultérieures.
- ⁴ **MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE QUALITATIVE.** Par souci d'approfondir le volet « mariages forcés », il a été proposé aux élèves d'apporter leur(s) témoignage(s) sur des cas dont ils avaient connaissance. C'est ainsi que des témoignages ont été recueillis lors de séances d'animations en groupe et lors d'entretiens individuels dans plusieurs des écoles qui ont participé à l'enquête. D'autre part, ceux qui le souhaitaient, pouvaient adjoindre au questionnaire un témoignage écrit. Dans l'ensemble une soixantaine de jeunes, garçons et filles, de différentes origines religieuses, culturelles et géographiques ont ainsi apporté leurs témoignages. Les objectifs de ce second volet qualitatif visaient essentiellement à rencontrer des jeunes gens qui côtoient dans leur environnement proche des familles qui ont recours à la pratique des mariages forcés.